Entrepairs / Factoryz : l'optimisation par la mutualisation

le 05 novembre 2018 - Jean-Baptiste AUDUC - Économie - Services

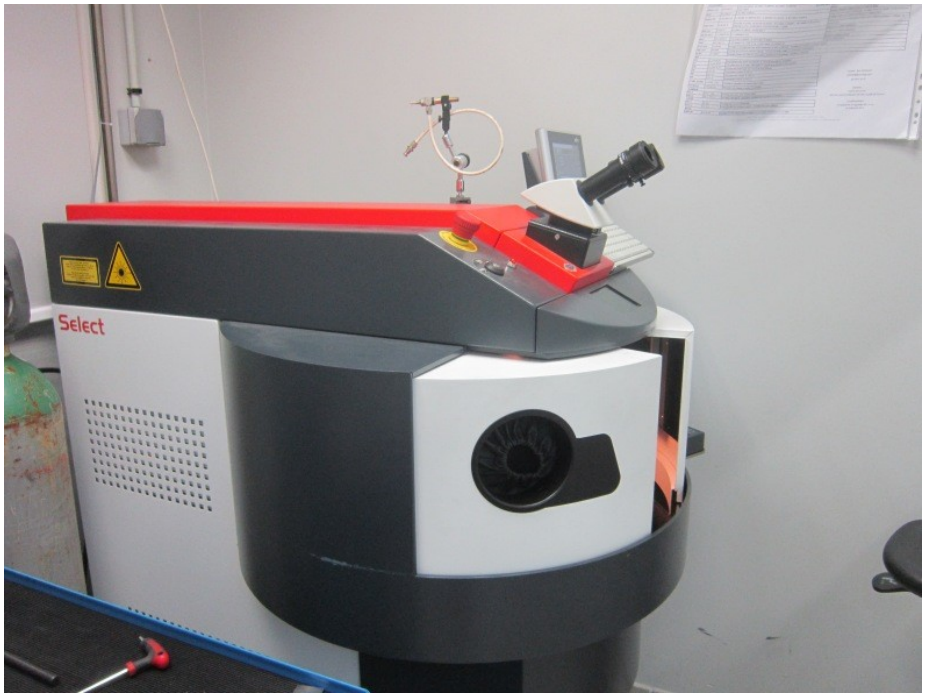

Deux sociétés se sont installées en Isère, ayant toutes deux pour but de mutualiser les ressources entre entreprises. Que ce soit les machines ou les salariés, tout peut être échangé, donc tout est valorisable. Un marché vient d'émerger.

« Nous proposons de faire travailler des équipements qui sont en sous-capacité, ou qui sont disponibles », explique Alexia Bouvarel, qui a créé Entrepairs, basée à Saint-Pierre-de-Chérennes, près de Saint-Marcellin. Ainsi, la plateforme qu'elle a mise en ligne en juillet 2017 « propose aux entrepreneurs de faire du chiffre d'affaires additionnel en mutualisant les outils professionnels. Par exemple, il y a cette société de polissage avec une machine de soudure laser. Elle est utilisée de façon ponctuelle et elle pourrait être utilisée pour faire plus de prestations. Avec notre concours, son utilisation sera optimisée », assure la pdg d'Entrepairs.

Cette idée vient de l'expérience de la jeune femme, autrefois géologue puis ébéniste. « Au cours de ma carrière, j'ai rencontré beaucoup de monde, dans industrie de l'ameublement qui disposait d'équipements qui n'étaient pas optimisés. Parfois, la société avait même perdu son savoir-faire. J'ai donc réfléchi à une manière pour que ces entreprises aient une meilleure rentabilité », analyse-t-elle.

Son principe de business s'applique sur un pure-player (présent uniquement sur le web) avec un mantra : l'écologie industrielle et territoriale. Une réflexion développée par l'Ademe[1] qui estime que « chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère. »

« Nous avons beaucoup de demandes provenant des collectivités, qui s'inscrivent dans cette démarche. C'est encore confidentiel, mais nous devrions nous mettre en lien avec des collectivités en Isère, et dans d'autres régions », conclut Alexia Bouvarel .

Prêt de salariés

Chez Factoryz, un réseau comptant huit implantations dont le dernier a ouvert en juin, à Grenoble, l'idée est similaire. « Nous voulons mettre en contact les entreprises pour des prêts de ressources, équipements, mais aussi expertises, c'est-à-dire des employés, développe Mathias Borella, qui a choisi l'implantation physique.

Curieuse idée, pourtant, que de se prêter des hommes. Le directeur de l'agence grenobloise précise : « Le monde du travail change. Notre initiative est bien accueillie puisque les freins classiques ont été levés. Désormais, les gens sont enclins à accueillir des ressources extérieures alors qu'avant, il y avait une peur de se faire voler des secrets industriels par exemple. »

Quel modèle ?

Si les propositions des deux sociétés ne sont pas identiques, les modes d'action non plus. Ainsi, chez Factoryz, « nous rencontrons les sociétés avec qui nous faisons un audit des ressources et dressons un inventaire ». Quant à Entrepairs, elle développe un réseau « qui se fait par le biais d'associations d'industriels, la rencontre sur des salons ou simplement par le bouche-à-oreille. » Entrepairs a déjà des clients en Isère, mais aussi dans la Sarthe. Sur sa plateforme, les inscriptions sont gratuites et « il n'y a pas de commissions. Nous faisons juste payer la publication des annonces sur notre base de données », poursuit la pdg d'Entrepairs qui dispose d'une cinquantaine d'annonces, et de 25 entreprises inscrites.

Factoryz fonctionne presque sur le même modèle, avec « une inscription gratuite, mais une mise en relation nécessitant d'être membre payant. Le coût dépend de la taille de l'entreprise. Pour une société de moins de 10 salariés, ce sera 60 €. Pour moins de 250 salariés, ce sera 200 € par mois. Ce sont des coûts négligeables par rapport à la valeur possible. »

Pour le moment, cette plateforme dispose d'une trentaine d'adhérents, mais Mathias Borella l'assure : « pour que les échanges commencent à être fluides, pour trouver des correspondances entre sociétés, l'expérience nous dit qu'il faut 80 à 100 adhérents. »

J.-B.A.

1 - Agence de l'environnement et de maîtrise d'énergie.

Le prêt autorisé par la Loi Cherpion

Si pour le prêt de machine, le concept reste simple, le prêt de main-d'oeuvre est moins instinctif. Pourtant, Mathias Borella affirme « utiliser un cadre législatif, nommé loi Cherpion. Elle repose sur deux conditions : il faut que le salarié soit volontaire (on ne peut pas lui imposer ce prêt). Puis, cela se joue au niveau de la facturation. Le salaire doit être payé par l'entreprise qui loue, à l'euro prêt. C'est vraiment une démarche d'entraide. »

0 PARTAGES
Partager Partager Partager Partager

Jean-Baptiste AUDUC
Journaliste

Lessor38
@JBAuduc

Ses derniers articles

Center Parcs : le Conseil d'État renvoie la balle à Lyon

France Atelier : équiper et piloter des garages

Microlight va aborder le monde industriel

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

L'Essor Isère Journal d'annonces légales et d'informations locales et régionales pour le département de l'Isère

› Pour plus de contenu, papier + web
› l'accès aux annonces légales,
› l'accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne